

Date de révision 12-août-2024

Numéro de révision 1

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit	66881
Numéro du fiche de données de sécurité	66881
Nom du produit	ACIDE ACÉTIQUE 38-40%

### Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119475328-30-XXXX
Numéro d'index	607-002-00-6
Numéro EC	200-580-7
Numéro CAS	64-19-7
UFI	-
Synonymes	ACETIC ACID 38% SOL BLK, ACETIC ACID PURE 40% SOL, ACETIC ACID PURE 40% SOL BLK
Substance pure/mélange	Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Produit chimique Contrôle du pH Cosmétiques Intermédiaire chimique Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.
-------------------------	---

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL  
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com
Numéro d'appel hors urgences	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**



				[CLP]				
ACETIC ACID ...% 64-19-7	38 - 40%	01-211947532 8-30-XXXX	200-580-7 (607-002-00-6)	Skin Corr. 1A (H314) Flam. Liq. 3 (H226)	Eye Irrit. 2 :: 10%≤C<25% Skin Corr. 1A :: C≥90% Skin Corr. 1B :: 25%≤C<90% Skin Irrit. 2 :: 10%≤C<25%	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
ACETIC ACID ...% 64-19-7	3310	Aucune donnée disponible	11.4	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau**

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion**

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours**

Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Cutané(e)	Provoque de graves brûlures.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

<b>Note au médecin</b>	Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.
------------------------	--

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface.
<b>Code d'action d'urgence (EAC)</b>	•2R

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Prudence ! Matière corrosive. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
--	---

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer

dans des récipients pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières. Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Agents réducteurs forts. Alcools. Glycols. Amines.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 8A.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
ACETIC ACID ...% 64-19-7	STEL: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 ppm TWA: 25 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 ppm STEL: 38 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ACETIC ACID ...% 64-19-7	-	-	25 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 25 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ACETIC ACID ...% 64-19-7	-	-	25 mg/m <sup>3</sup> [5] [6] 25 mg/m <sup>3</sup> [5] [7]

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
ACETIC ACID ...% 64-19-7	3.058 mg/L	30.58 mg/L	0.3058 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
ACETIC ACID ...% 64-19-7	11.36 mg/kg sediment dw	1.136 mg/kg sediment dw	85 mg/L	0.47 mg/kg soil dw	85 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains**

Porter des gants de protection en caoutchouc butyle. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Caoutchouc butyle	0.7 mm	480 minutes

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique.

**Protection respiratoire**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque la ventilation du local est

<b>Type de filtre recommandé :</b>	insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Filtre à gaz acides conforme à EN 14387.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Aspect</b>	Liquide	
<b>Couleur</b>	Incolore	
<b>Odeur</b>	Caractéristique	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	< -3 °C	Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	> 100 °C	@ 760 mm Hg.
<b>Inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>		Aucune information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	427 °C	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible.
<b>pH</b>		Aucune information disponible.
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	2.5	solution (2 %).
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible.
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble in water	Aucune information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>		Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	15.7 mbar	Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.01 - 1.03	@ 20 °C.
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible	Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>		Aucune information disponible.
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible	
<b>Distribution granulométrique</b>	Aucune information disponible	

### 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
ACETIC ACID ...%	= 3310 mg/kg ( Rat )	-	= 11.4 mg/l ( Rat ) 4h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

ACETIC ACID ...% (64-19-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 404	Lapin	Cutané(e)			Corrosif

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.

ACETIC ACID ...% (64-19-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE 405	Lapin	œil			Corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. En grandes quantités, le produit peut provoquer une modification locale du degré d'acidité dans les réseaux d'eau inférieurs, et il risque ainsi d'y provoquer des effets néfastes pour les organismes aquatiques.

**ACETIC ACID ...% (64-19-7)**

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	>300.82 mg/L	96 heures	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée
Toxicité aiguë	Daphnia magna	CE50	>300.82 mg/L	48 heures	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée
Toxicité aiguë	Skeletonema costatum	CE50	>300.82 mg/L	72 heures	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée
OCDE, essai n° 204 : Poisson, toxicité prolongée : 90 jours	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	52 mg/L	21 jours	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	NOEC	31.4 mg/L	21 jours	Sans danger pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
ACETIC ACID ...%	-	LC50: =79mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =75mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =65mg/L (48h, Daphnia magna)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

**Facteur de bioconcentration (BCF)** 3.16

Nom chimique	Coefficient de partage
ACETIC ACID ...%	-0.17

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
ACETIC ACID ...%	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

**Emballages contaminés** Vider le contenu restant. Ne pas réutiliser les récipients vides. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### IATA

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN2790  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** 8  
**14.4 Groupe d'emballage** III  
**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** A803  
**Code ERG** 8L

### IMDG

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN2790  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION  
**14.4 Groupe d'emballage** III  
**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable  
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)  
**N° d'urgence** F-A, S-B  
**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

### RID

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** UN2790  
**14.2 Désignation officielle de** ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION

## transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 597, 647

Code de classification C3

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN2790

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ACIDE ACÉTIQUE EN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 597, 647

Code de classification C3

Code de restriction en tunnel (E)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne****Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
ACETIC ACID ...% - 64-19-7	Agent phytosanitaire

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
ACETIC ACID ...% - 64-19-7	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Procédure d'autorisation simplifiée -

	Catégorie 1
--	-------------

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

<b>TSCA</b>	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
<b>DSL/NDSL</b>	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
<b>EINECS/ELINCS</b>	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
<b>ENCS</b>	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
<b>IECSC</b>	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
<b>KECL</b>	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
<b>PICCS</b>	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
<b>AIIC</b>	- Inventaire australien des produits chimiques industriels
<b>NZIoC</b>	- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision **non applicable**

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul

Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
 Organisation mondiale de la santé

Préparée par J Forth  
 Préparée par

Date de révision 12-août-2024

### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 2.2.v1
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)  
**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 2.2.v1

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

#### Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 2.2.v1

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	85 mg/l

Méthode de calcul	Modèle EUSES utilisé
Remarques	Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol

#### Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – inhalation, long terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur – inhalation, court terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>

Méthode de calcul	Modèle ECETOC TRA utilisé
-------------------	---------------------------

### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Utilisation comme intermédiaire ou Process des additifs
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 6.1a.v1
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)  
**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 6.1a.v1

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre

substance (utilisation d'intermédiaires)

Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 6.1a.v1

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	85 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur – inhalation, court terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>

Méthode de calcul Modèle ECETOC TRA utilisé

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Use in Cleaning Agents (Industrial)
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 4.4a.v1
<b>Catégories de processus</b>	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  
**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 4.4a.v1

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.4a.v1**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	85 mg/l

**Méthode de calcul**

Modèle EUSES utilisé

**Remarques**

Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur – inhalation, court terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Modèle ECETOC TRA utilisé

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Use in Cleaning Agents (Professional)
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 8.11a.v1
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 8.11a.v1

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.11a.v1**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	85 mg/l

**Méthode de calcul**

Modèle EUSES utilisé

**Remarques**

Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur – inhalation, court terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Modèle ECETOC TRA utilisé

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Consommateurs Utilisation dans les agents nettoyants
<b>Type</b>	Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 8.4c.v1
<b>Catégories de produit</b>	PC3 - Produits d'assainissement de l'air PC4 - Produits antigel et de dégivrage PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC9 - Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU21 - Utilisations par des consommateurs

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 8.4c.v1

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 8.4c.v1

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

<b>Eau douce</b>	3.058 mg/l
<b>Sédiments d'eau douce</b>	11.36 mg/kg
<b>Eau de mer</b>	0.3058 mg/l
<b>Sédiments marins</b>	1.136 mg/kg
<b>Terrestre</b>	0.478 mg/kg
<b>Impact sur le traitement des</b>	85 mg/l

eaux usées

**Méthode de calcul**  
**Remarques**

Modèle EUSES utilisé  
Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Inhalation** 25 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

## **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Opérations de forage et de production de champs pétrolifères
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 4.5a.v1
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 4.5a.v1

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 4.5a.v1**

**Concentration prévisible sans effet  
(PNEC)**

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	85 mg/l

**Méthode de calcul** Modèle EUSES utilisé  
**Remarques** Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur – inhalation, court terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>

**Méthode de calcul** Modèle ECETOC TRA utilisé

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Utilisation dans des produits agrochimiques Professionnelle
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 8.4b.v1
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 8.4b.v1

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 8.4b.v1**

**Concentration prévisible sans effet  
(PNEC)**

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	85 mg/l

**Méthode de calcul** Modèle EUSES utilisé  
**Remarques** Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur – inhalation, court terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>

**Méthode de calcul** Modèle ECETOC TRA utilisé

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Consommateurs Utilisation dans des produits agrochimiques
<b>Type</b>	Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 8.11b.v1
<b>Catégories de produit</b>	PC12 - Fertilisants PC27 - Produits phytopharmaceutiques
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU21 - Utilisations par des consommateurs

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 8.11b.v1

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 8.11b.v1

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
<b>Impact sur le traitement des eaux usées</b>	85 mg/l

**Méthode de calcul** Modèle EUSES utilisé  
**Remarques** Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Inhalation** 25 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

## **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Industrielle Activités de laboratoire
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Catégories de processus</b>	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

<b>Eau douce</b>	3.058 mg/l
<b>Sédiments d'eau douce</b>	11.36 mg/kg
<b>Eau de mer</b>	0.3058 mg/l
<b>Sédiments marins</b>	1.136 mg/kg
<b>Terrestre</b>	0.478 mg/kg
<b>Impact sur le traitement des eaux usées</b>	85 mg/l

**Méthode de calcul** Modèle EUSES utilisé

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur – inhalation, court terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>

Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé

## **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Industrielle Activités de laboratoire
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 8.17.v1
<b>Catégories de processus</b>	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 8.17.v1

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 8.17.v1

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

<b>Eau douce</b>	3.058 mg/l
<b>Sédiments d'eau douce</b>	11.36 mg/kg
<b>Eau de mer</b>	0.3058 mg/l
<b>Sédiments marins</b>	1.136 mg/kg
<b>Terrestre</b>	0.478 mg/kg
<b>Impact sur le traitement des eaux usées</b>	85 mg/l

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur – inhalation, long terme – locale

25 mg/m<sup>3</sup>

Travailleur – inhalation, court terme – locale

25 mg/m<sup>3</sup>

Méthode de calcul

Modèle ECETOC TRA utilisé

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Use in process water treatment, use in sewage water treatment (Industrial)
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 3.22a.v1
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  
**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 3.22a.v1

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus

et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  
Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 3.22a.v1

**Concentration prévisible sans effet  
(PNEC)**

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	85 mg/l

**Méthode de calcul**

Modèle EUSES utilisé

**Remarques**

Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur – inhalation, court terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Modèle ECETOC TRA utilisé

## **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Traitement de l'eau Utilisation professionnelle
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 8.22b.v1
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 8.22b.v1

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 8.22b.v1

**Concentration prévisible sans effet  
(PNEC)**

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	85 mg/l

**Méthode de calcul** Modèle EUSES utilisé  
**Remarques** Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur – inhalation, court terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>

**Méthode de calcul** Modèle ECETOC TRA utilisé

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Formule Utilisation industrielle
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC3 - Formulations dans les matériaux
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique</b>	ESVOC SpERC 1.1b.v1
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC3 - Formulations dans les matériaux  
**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique** - ESVOC SpERC 1.1b.v1

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC3 - Formulations dans les matériaux**  
**Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique - ESVOC SpERC 1.1b.v1**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	85 mg/l

Méthode de calcul	Modèle EUSES utilisé
Remarques	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur – inhalation, long terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur – inhalation, court terme – locale	25 mg/m <sup>3</sup>

Méthode de calcul	Modèle ECETOC TRA utilisé
-------------------	---------------------------

## **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Hydraulic Fracturing Utilisation industrielle
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	3.058 mg/l
Sédiments d'eau douce	11.36 mg/kg
Eau de mer	0.3058 mg/l
Sédiments marins	1.136 mg/kg
Terrestre	0.478 mg/kg
Impact sur le traitement des eaux usées	85 mg/l

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé  
Remarques Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce

Dose dérivée sans effet (DNEL):  
Travailleur – inhalation, long terme – locale 25 mg/m<sup>3</sup>  
Travailleur – inhalation, court terme – locale 25 mg/m<sup>3</sup>

Méthode de calcul Modèle ECETOC TRA utilisé

#### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	Acide acétique
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119475328-30-XXXX
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	pH Neutralisation in Colorants textiles et produits d'imprégnation
<b>Type</b>	Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
<b>Catégories de produit</b>	PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation
<b>Codes produit</b>	66881
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU21 - Utilisations par des consommateurs

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC9a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

<b>Eau douce</b>	3.058 mg/l
<b>Sédiments d'eau douce</b>	11.36 mg/kg
<b>Eau de mer</b>	0.3058 mg/l
<b>Sédiments marins</b>	1.136 mg/kg
<b>Terrestre</b>	0.478 mg/kg
<b>Impact sur le traitement des eaux usées</b>	85 mg/l

<b>Méthode de calcul</b>	Modèle EUSES utilisé
<b>Remarques</b>	Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

**Inhalation** 25 mg/m<sup>3</sup>

**Méthode de calcul** Le modèle Consexpo a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

**Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.